



Agent des Espaces Verts

Grade(s) : Adjoint technique.

Sous l'autorité du **Responsable du Service Cadre de Vie** et du **Responsable de l'unité des espaces verts**, cet agent a pour missions :

D'effectuer l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Mission globale

- **Le jardinier d'espaces verts réalise des opérations de création ou d'aménagement des espaces paysagers à partir des consignes transmises :**
 - Préparation des sols (terrassement, drainage, bêchage, désherbage...), effectue les semis et les plantations de végétaux et les protège (bâche, écorce de pins, grillage...),
 - Plantation : arbres, arbustes, toutes végétalisations,
 - Engazonnement en utilisant les méthodes adaptées à la topographie du sol et des équipements déjà implantés (arrosage intégré...),
 - Installation des équipements (arrosage automatique, éclairage, jeux, mobiliers, clôtures...) et réalisation de la maçonnerie légère (bordures, dalles, pavés...).

- **Le jardinier d'espaces verts réalise des opérations d'entretien des espaces verts :**
 - Taille des arbustes (graminées, rosiers...) en respectant les saisons (tailles ornementales),
 - Entretien des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le décapage de la mousse ou le débroussaillage...,
 - Entretien des gazons (tonte, scarification, aération...) et régularisation de la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires (eau, engrais, traitements phytosanitaires...),
 - Réglage et réparation si besoin du système d'arrosage.

Compétences requises

- Connaissance des végétaux (et de leur développement),
 - Maîtrise des méthodes de plantation ou d'engazonnement,
 - Capacités d'adaptation (diversité des chantiers, climat),
 - Sens de l'initiative,
 - Endurance physique,
 - Sens de la minutie et du travail soigné,
 - Esprit d'équipe.
-
- **Diplôme :**
 - CAP Jardin espaces verts
 - BEPA Aménagements de l'espace Option Travaux Paysagers
 - BP Horticulture & pépinières

Service d'affectation et horaires de travail

- **Centre Technique Municipal :**
 - Le lundi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
 - Le mardi, mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

- **Horaire d'été :**
 - Le lundi et vendredi de 7h00 à 11h30 et de 12h00 à 14h00.
 - Le mardi, mercredi et jeudi de 7h00 à 11h30 et de 12h00 à 14h30.

** Ce profil de poste a une valeur indicative. Il est susceptible d'évoluer en fonction des nécessités de service dans le respect des missions du cadre d'emplois définies par le statut.*



Mairie de Bonneuil-sur-Marne

A l'attention de Monsieur Le Maire

7 rue d'Estienne d'Orves

CS 70027

94381 Bonneuil-sur-Marne Cédex